

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 mai 2015

L'An Deux Mil Quinze, le jeudi 28 mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mmes Yveline LEPESQUEUR et Pascale FOUGERAY, MM. André MAUFAY et Laurent MAUDET, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY, Christophe CHATELAIN et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absente excusée : Mme Marie-Françoise MAUBOUSSIN.

M. Jean-Charles GESLAND a été élu secrétaire de séance.

La séance commence à 19h35.

Madame le Maire rajoute à l'ordre du jour l'enfouissement des réseaux rue de Beaumont.

M. Thierry GAUTIER et Mme Françoise POTIER rejoignent la séance respectivement à 19h40 et 19h42.

M. Jean-Louis DROUIN rejoint la séance à 19h58.

Approbation du procès-verbal du 21 avril 2015

Le procès-verbal de la séance du mardi 21 avril 2015 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Projet d'effacement des réseaux aériens de téléphone ER 006236 - Rue de Beaumont

Madame REIGNIER rappelle que par délibération en date du 04 septembre 2014, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau téléphonique existant en coordination avec le programme Renforcement du réseau électrique réalisé par le Département.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau, un coût de 21 001,00 € HT.

Conformément à la décision du Conseil départemental en date du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 70 % du coût HT soit 14 700,70 euros net pour le génie civil de télécommunication, non compris, le câblage et la dépose du réseau.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et se dépose du réseau dont le financement est assuré à 70 % par la commune et à 30% par le Département. Cette prestation est estimée par Orange à 8 999,00 € HT.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville qui en assure le financement.

La mise en souterrain du réseau électrique est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du Département qui en assure le financement.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet,
- accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux soit 14 700,70 € net pour le génie civil de télécommunication,

- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Logement 8 ter rue de Beaumont : validation du choix du nouveau locataire, rachat cuisine et pare-douche.

Madame le Maire informe l'assemblée du départ, le 30 avril 2015 après un préavis de trois mois conformément au bail, de M. Jérémy GRAFFIN, du logement situé 8 ter rue de Beaumont. La commission logement s'est réunie afin d'étudier les demandes de logement déposées en mairie. Madame REIGNIER présente brièvement le jeune couple dont le dossier a été retenu par la commission.

Suite à une question de M. BELLISSEN, qui rappelle l'importance de l'école pour la commune, Madame Pascale FOUGERAY précise qu'aucune des familles n'avait d'enfant en âge d'aller à l'école de Maresché. Par ailleurs, compte tenu des difficultés que la commune rencontre parfois pour le paiement des loyers, la commission a porté une attention particulière aux ressources des candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend note de la résiliation du bail de location qui avait été consenti à M. Jérémy GRAFFIN, en raison de son départ le 30/04/2015, et valide le choix de la commission logement. Le logement T3 situé 8 ter rue de Beaumont sera attribué, au plus tard à compter du 15 juillet 2015, à M. Julien LECHAT et Mme Julie HER. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le bail à intervenir.

D'autre part, M. GRAFFIN a installé dans le logement, de sa propre initiative, une cuisine aménagée. Il propose à la commune de racheter ces éléments pour un montant de 450 euros. Le Conseil Municipal, sous réserve de présentation des factures, accepte l'offre de M. GRAFFIN et autorise Madame le Maire à procéder à la transaction.

Enfin, Mme GALPIN revient sur l'état des lieux de sortie de Monsieur GRAFFIN, et propose le changement des radiateurs. Madame le Maire précise que leur remplacement sera envisagé lorsque la commune aura récupéré les radiateurs de la salle polyvalente. Par ailleurs, l'arbre dans le jardin devra être élagué et la rénovation de l'entrée du logement sera effectuée en cours d'année.

Demandes de subvention Association de Basket de Beaumont sur Sarthe et Bibliothèque de Maresché

Madame le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association de basket de Beaumont sur Sarthe. Considérant que 3 enfants de la commune fréquentent l'association et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 30 € (trente euros). Cette somme sera inscrite au compte 6574 du Budget Primitif 2015.

Par ailleurs, Madame REIGNIER informe le Conseil Municipal que la bibliothèque de Maresché demande une subvention pour la venue d'une conteuse. Considérant le travail accompli par la bibliothèque et particulièrement par Mme PHILBERT qui s'en occupe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention d'un montant maximum de 200 € (deux cent euros). Cette somme sera inscrite au compte 6574 du Budget Primitif 2015.

Déclarations d'intention d'aliéner : Lotissement le Pré du Bourg II, parcelles ZX n°93 et 97

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à son droit de préemption.

Remplacement de 2 portes de service à la Salle Polyvalente

Monsieur Jean-Louis DROUIN présente le devis proposé par l'entreprise ALU LBT pour le remplacement de 2 portes de service à la salle polyvalente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne changer pour l'instant qu'une seule des deux portes. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis, sous réserve que l'entreprise ALU LBT ait terminé les travaux sur les ouvertures de la salle polyvalente. La porte des toilettes donnant sur l'extérieur et actuellement condamnée fera l'objet d'une réflexion dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée.

Renouvellement contrat de maintenance informatique

Le contrat de maintenance informatique qui lie la commune à la société Modularis de GESNES LE GANDELIN (72) est arrivé à échéance. Madame le Maire rappelle que ce contrat comprend la maintenance du parc informatique de la commune ainsi que les logiciels spécifiques nécessaires à la mairie pour comptabilité et l'état civil. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat de maintenance informatique pour une durée de cinq ans, avec effet au 1^{er} avril 2015, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce contrat.

Décisions modificatives - Budget principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 et le budget principal de la commune, Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2015:

Section d'investissement – Dépenses			
Chapitre	Article	Objet	Montant
020	020	Dépenses imprévues	- 550.00
26	261	Titres de participation	100.00
21	2132	Immeubles de rapport	450.00
Total			0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette décision modificative.

Choix prestataire restauration scolaire

Le contrat pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire de Maresché arrivant à échéance, des devis ont été sollicités auprès de Restoria, actuel prestataire, Scolarest et Prest'Alims.

Madame le Maire présente les différentes propositions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Scolarest, pour un montant de 2.69 euros le repas enfant. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir à compter du 01/09/2015, pour une durée d'un an.

Remplacement lanterne accidentée rue du Mans

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a quelques mois, un poids lourd a arraché la lanterne d'un lampadaire situé à proximité d'un passage piéton rue du Mans. Le camion ne s'est pas arrêté. Elle présente le devis proposé par l'entreprise Sturno pour le remplacement de la lanterne. L'entreprise propose en outre de modifier l'installation de cette lanterne afin qu'un tel accident ne se reproduise pas. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis.

Projet de création d'un site de substitution en lieu et place d'un château d'eau.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une antenne relais (SFR, Orange, etc.) est installée sur le château d'eau situé à la Maladrie. Néanmoins, l'établissement de relais sur de tels ouvrages peut poser des problèmes, notamment de pollution de l'eau distribuée, liés non seulement aux installations elles-mêmes mais également et surtout aux interventions régulières que nécessite leur entretien. Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France a donc émis des recommandations concernant ces installations. C'est dans ce contexte que la société FPS Tower, qui intervient pour le compte de SFR, ORANGE et EDF (exploitants sur ce support), a pris contact avec la mairie afin de l'informer de son projet de construction d'un pylône pour accueillir ces antennes sur un terrain voisin du château d'eau qui appartient au Département.

Le Conseil Municipal souhaite savoir si la commune sera amenée à payer quelque chose, M. GESLAND demande par ailleurs si la commune peut s'opposer à ce projet. Madame le Maire confirme qu'il n'y aura aucune participation financière de la commune et que la société devait simplement informer la commune de son projet.

Réfection pavage du Pont Romain

Lors de la séance du 26 février 2015, Madame le Maire avait rappelé que la précédente Municipalité avait engagé des démarches depuis 2013 afin de procéder à la réfection du pavage du Pont Romain.

L'entreprise Eiffage Travaux Publics avait procédé à une vérification du tablier du Pont et ce dernier est en bon état. Par ailleurs, le Département a accordé à la commune une subvention d'un montant de 12 535 euros pour les travaux du Pont Romain et ceux des voies communales n°6 et n°10.

Le Conseil Municipal avait alors décidé de faire réactualiser les devis établis en 2014.

Madame le Maire présente les devis proposés par les entreprises Eiffage TP et HRC. L'entreprise Colas a envoyé un courrier pour s'excuser de ne pouvoir donner suite à la demande de devis de la mairie.

EIFFAGE T.P : 17 811.00 euros T.T.C. (reprise de l'intégralité du pavage, scellement type « SIKA »)

HRC : (reprise du pavage de la bande de roulement, scellement type mortier)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE TP et autorise Madame le Maire à signer le devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015 de la commune, Chapitre 23, article 2315.

Questions diverses.

Le réaménagement des prêts, validé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, a été mis en place.

M. BELLISSEN fait un compte-rendu de la réunion « Engager et conduire un projet de PLU » à laquelle il a assisté au CAUE de la Sarthe en compagnie de M. MAUDET et Mme REIGNIER. Il rappelle que le POS de la commune sera caduc au 31/12/2015 ainsi que les grands principes d'un PLU. Le CAUE propose d'apporter une aide sur l'analyse du paysage, les zones à urbaniser et à protéger, etc., pour l'élaboration du cahier des charges en vue de l'appel d'offre pour le choix d'un bureau d'étude. Ce service est facturé environ entre 3000 et 5000 euros. Il peut aussi apporter ensuite une aide concernant la mise en concurrence des bureaux d'étude. Le lancement ou non d'une procédure d'élaboration d'un PLU sera mis prochainement à l'ordre du jour.

MM. DROUIN et GESLAND ainsi que Mme BROSSEAU reviennent sur la réunion sur l'accessibilité qui s'est tenue à Beaumont sur Sarthe. Face au constat que, dans le cadre de la loi 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'échéance du 1^{er} janvier 2015 ne sera pas respectée, le Gouvernement a mis en place les agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap). L'Ad'AP est obligatoire pour tous les propriétaires ou

exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014 et doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015. Il devra en outre être validé par le préfet. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme. Des sanctions financières, dont le produit sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle, seront appliquées en cas de non-respect. Des dates seront proposées aux conseillers municipaux afin de procéder au diagnostic des bâtiments communaux au cours du mois de juin.

M. MAUFAY informe l'assemblée qu'il a demandé un devis à l'entreprise Cissé pour l'entretien des collecteurs.

M. CHATELAIN fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avec MM. BOURDIN et LECLOU, agents du service technique de la commune. Après avoir évoqué le planning et l'organisation du travail ainsi que les possibilités de formation, ils ont procédé ensemble à un inventaire des tenues, des équipements de protection individuelle et du matériel. M. CHATELAIN rapporte la liste des achats que la commune devra prévoir.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 25 juin 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 23h17.

**Nous, Armelle REIGNIER, Maire,
clôturons et arrêtons la séance du 28 mai 2015.**

Délibération n° 1 : Projet d'effacement des réseaux aériens rue de Beaumont

Délibération n° 2 : Choix locataire Logement locatif 8 ter, rue de Beaumont

Délibération n° 3 : Achat cuisine d'occasion - Logement locatif 8 ter, rue de Beaumont

Délibération n° 4 : Remplacement porte de service salle polyvalente

Délibération n° 5 : Renouvellement contrat de maintenance informatique

Délibération n° 6 : Budget Principal - Décision modificative n°01

Délibération n° 7 : Résiliation contrat de fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire

Délibération n° 8 : Remplacement lanterne accidentée rue du Mans

Délibération n° 9 : Réfection pavage du Pont Romain

Délibération n° 10 : Subvention 2015 Association de Basket de Beaumont sur Sarthe

Délibération n° 11 : Subvention 2015 Bibliothèque municipale

Délibération n° 12 : Choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

REIGNIER Armelle Maire	DROUIN Jean-Louis Premier Adjoint	BROSSEAU Aline Deuxième Adjointe	BELLISSEN Jean-François Troisième Adjoint
GESLAND Jean-Charles Conseiller municipal	LEPESQUEUR Yveline Conseillère municipale	FOUGERAY Pascale Conseillère municipale	MAUFAY André Conseiller municipal
MAUDET Laurent Conseiller municipal	GALPIN Sophie Conseillère municipale	LETAY Jacky Conseiller municipal	CHATELAIN Christophe Conseiller municipal
GAUTIER Thierry Conseiller municipal	MAUBOUSSIN Marie-Françoise Conseillère municipale Absente	POTIER Françoise Conseillère municipale	

